

Approbation du précédent compte-rendu

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 14 mai 2019.

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter 2 délibérations non présentées sur l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rajout.

Délibération N° 20 – 2019 : Dénomination et numérotation des voies de la commune

Le Conseil Municipal a validé le principe de procéder à la nomination et à la numérotation des voies de la Commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et voies de la Commune.

La dénomination des voies communales a été étudiée lors de plusieurs réunions de la commission adressage et est laissé au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

En effet, il convient de faciliter le repérage, pour les services de secours (Samu, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation du GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues, LE CONSEIL MUNICIPAL :

VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

ADOpte les dénominations suivantes : Impasse d'Artus, Route d'Artus, Place de la Bascule, Impasse du Bois Béty, Chemin du Bois Spey, Rue Centrale, Impasse des Bruyères du Verne, Route des Carges, Route de la Carrèze, Chemin de la Chapelle, Route de Charnay, Route de Charolles, Place du Cimetière, Chemin de la Combe à la Jeanne, Chemin des Combes, Route de Corcheval, Chemin de la Corne d'Artus, Route du Créteau, Route de la Croix de la Salle, Route de la Croix Fuzery, Impasse de la Cure, Impasse de l'Etang de Givry, Chemin de l'Etang Tardin, Chemin du Florentin, Route de la Gare, Chemin des Gauthiers, Chemin de la Grosse Combe, Impasse du Haut du Créteau, Route de La Clayette, Lotissement des Grandes Places, Ancienne Route de Mâcon, Chemin de la Mûre, Chemin de la Pierre aux Quartiers, Chemin de la Planche aux Chèvres, Chemin des Poponnots, Impasse des Prosts, Route de Quierre, Impasse du Retour de Quierre, Impasse de la Croix des Fleurs, Chemin de la Saule, Route de Sous Botey, Chemin de Souvigne, Route de St-Bonnet-de-Joux, Chemin de la Tassonière, Route de Vaivre, Route de Vendennes-lès-Charolles, Impasse du Verne, Route du Verne, Impasse de la Vernée, Route de la Vernée, Chemin du Vernier à Pain, Route de Vérosvres, Impasse de Violat,

ACCePTE le système de numérotation métrique retenu pour chacun des bâtiments et des rues

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Délibération N° 21 – 2019 : Choix devis Transport scolaire pour l'année 2019/2020

Le Maire donne connaissance des devis des différentes entreprises concernant le transport scolaire pour l'année 2019/2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCePTE pour le transport scolaire pour l'année 2019/2020, le devis de l'entreprise POTAIN FAUSTIN – Route de St Yan – 71600 PARAY LE MONIAL pour un montant journalier H.T. de **170 €**

AUTORISE le maire à signer le devis et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Délibération N° 22 – 2019 : Acceptation devis THIVENT

Concernant les travaux de voirie prévus au BP 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCePTE les devis de l'entreprise THIVENT pour :

- l'aménagement du parking de la salle pour un montant de 13 474,55 € HT
- l'aménagement du cimetière pour un montant de 3 386,40 € HT
- l'entretien des chemins ruraux (Le Verne, La Bruyère du Verne, le Chemin du Souvigné et le chemin du Florentin) pour un montant de 13 577,79 € HT

AUTORISE le maire à signer les devis et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Délibération N° 23 – 2019 : Effacement de la dette FEHLMANN/FIORINI

La famille FEHLMANN/FIORINI est redevable de 450 € au titre du remboursement du transport scolaire facturé par la commune de Beaubery.

Ils ont inscrit leur dette dans un plan de surendettement déposé à la Banque de France.

Le 25 avril 2019 la Banque de France a décidé l'effacement de la dette de 450 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCePTE** cette mesure qui empêche tout recouvrement,
- **AUTORISE** le Maire à mandater à l'article 6542 la dette de 450 € pour respecter la mesure imposée par la Banque de France.

Délibération N° 24 - 2019 : Demande d'autorisation de Mme BOUE Véronique pour l'installation d'une pension canine (Pet Sitter)

Mme BOUE Véronique envisage de s'installer au Bourg de Beaubery et demande à M. le Maire l'autorisation d'installer une pension canine (Pet Sitter) avec un maximum d'accueil de 9 animaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

REFUSE ce projet en raison de son mauvais emplacement. Les aboiements des chiens risqueraient de nuire à la population de Beaubery

Délibération 25 – 2019 : Convention fixant les modalités de répartition des frais engendrés lors des cycles « Piscine » des élèves du RPI Vérosves/Beaubery

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention fixant les modalités de répartition des frais engendrés lors des cycles « Piscine » des élèves du RPI Vérosves/Beaubery qui sera applicable à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

Délibération 26 – 2019 : Facturation de l'eau et de l'électricité à la Société des Chasseurs concernant le local des chasseurs

Suite à la création du local des chasseurs près de l'atelier communal, le Conseil Municipal décide de facturer la consommation en eau et électricité à la Société des Chasseurs.

Questions diverses :

1 - Remarques de M. AUFRAND :

- Demande de déplacement panneau limitation 70 vers le carrefour de M. René NUGUES : refusée car panneau posé réglementairement – vu avec la DRI
- Problème poteaux Reuil des Dames : sans suite – vu avec la DRI
- Demander à la Société THIVENT si possibilité lors des travaux de proposer un chiffrage aux administrés pour refaire leurs entrées de cour
- Voir avec M. AULAS pour reboucher quelques trous

2 – Indemnité perceptrice pour l'année 2019 : 405,20 € - à payer en décembre

3 – Arrêt C. TERRIER suite à son accident du travail jusqu'au 31 juillet – embauche de ML LAGRANGE pour la remplacer

4 – Dossiers d'urbanisme (PC, DP et CU) à envoyer à Chalon à partir du 1^{er} juillet 2019 et non plus à Moncteau

5 – Lecture du compte-rendu du conseil d'école : nombre d'élèves en baisse

6 – Départ de l'instituteur M. RANCHIN cette fin d'année scolaire, il sera remplacé à la rentrée par Mme GRUEL

7 – Dossier concernant la construction d'un abri de stockage de bois déposé par M. BESSON sera examiné à la commission départementale de la nature le 19 juillet 2019

8 – Arbre chez M. NAUDIN est sur le point de tomber : dossier envoyé au juge des tutelles qui doit donner le feu vert pour le faire abattre

9 – Lettre INSEE : recensement 2019 a relevé 351 bulletins individuels – baisse du nombre d'habitants

10 – Boulangerie : dossier en attente de réponse d'un postulant

Fin de séance : 22 h 30